



Analyse

FAPEO 05/2025

**Comment va l'Enseignement
depuis la mise en place
du nouveau gouvernement ?**

Benoît Peeters

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 Culture

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

FAPEO ASBL - Rue de Bourgogne, 48, 1190 Bruxelles
Tel. : 02/527.25.75 E-mail : secretariat@fapeo.be

L'analyse en un coup d'œil :

Mots-clés :

Réforme ; enseignement ; qualifiant ; infrastructures ; gratuité ; tronc commun ; évaluations ; décrochage ; recours ; calendrier

Un an déjà !

Et même un peu plus...

Le 9 juin 2024, nous nous rendions aux urnes et une nouvelle majorité MR – Engagés s'est dégagée. Elle a formé une coalition pour diriger la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Depuis, la nouvelle ministre de l'Education, Madame Valérie Glatigny, n'a pas chômé et elle a enchaîné les annonces de réformes les unes après les autres.

Mais pour quels résultats ?

Voilà ce que nous avons analysé ici en rendant compte au mieux des enjeux liés à cette nouvelle direction politique du ministère de l'Enseignement.

Enseignement qualifiant et élèves majeurs, bâtiments et infrastructures, gratuité scolaire, tronc commun, examen CLE, décrochage scolaire, recours et calendrier scolaire... tous ces sujets ont été passés à la loupe pour permettre aux parents d'élèves de se faire une idée sur ce qui se joue derrière les différents effets d'annonce qui nous parvenus par la presse.

Si vous désirez organiser un débat sur cette question, n'hésitez pas à contacter :
secretariat@fapeo.be

Table des matières

Un an après les élections régionales et communautaires	3
De nombreuses mesures, mais pour quelle finalité ?	3
Enseignement qualifiant et élèves majeurs.....	3
Bâtiments et infrastructures.....	4
Gratuité scolaire	5
Tronc Commun	5
Examen CLE.....	6
Décrochage scolaire.....	7
Recours	7
Calendrier scolaire	8
On vous avait promis de vous tenir au courant lors de la sortie de notre mémorandum.....	9
Où en est-on ?.....	9
Et on va vers quoi ?.....	9

Pour des raisons d’ergonomie de lecture, cette production n’est pas rédigée en écriture inclusive et suit la forme du genre neutre, mais elle s’adresse néanmoins indistinctement aux femmes, hommes, personnes non binaires, gender fluid ou de quelque identité de genre que ce soit.

Un an après les élections régionales et communautaires

Ce texte propose une analyse critique des réformes de l'enseignement annoncées par la ministre de l'Enseignement Valérie Glatigny durant la période allant de juin 2024 à juin 2025 qui permettra de mieux cerner les enjeux de la politique mise en œuvre durant cette période.

Depuis son entrée en fonction, la ministre de l'Enseignement, Valérie Glatigny, a présenté un ensemble de réformes qui affectent profondément l'enseignement obligatoire. Ces mesures suscitent de nombreuses interrogations et inquiétudes, en particulier quant à leur impact sur les élèves les plus fragiles. Cette analyse examine plus en détail les principales réformes annoncées et leurs effets potentiels sur l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

De nombreuses mesures, mais pour quelle finalité ?

Nous avons listé les nombreux sujets évoqués tout au long de cette année et rassemblé les éléments par thématique, afin de faciliter l'analyse. Toutefois, on se rappellera qu'un certain nombre d'élèves seront affectés par plus d'un sujet. Les problématiques abordées étant parfois cumulatives.

Enseignement qualifiant et élèves majeurs

L'abandon plutôt que le soutien

L'enseignement qualifiant est particulièrement touché par ces réformes, avec notamment une réduction de 3 % du budget à partir de 2025¹. Cette coupe budgétaire impactera directement les ressources allouées aux établissements, rendant plus difficile l'accompagnement des élèves qui rencontrent déjà des difficultés. En effet, ces formations techniques et professionnelles accueillent souvent des élèves issus de milieux défavorisés, pour qui l'accès à un enseignement de qualité est déjà un compromis².

Les élèves ayant obtenu leur Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) ne pourront plus s'inscrire en 7^e Technique de Qualification (7^eTQ) ainsi qu'en 7^e Professionnelle (7^eP). Cela a pour conséquence la suppression pure et simple des 7^e TQ. Cette mesure sera appliquée dès la rentrée de 2025³. L'accès à l'enseignement secondaire va également être restreint pour les élèves majeurs dès la rentrée 2025. Les élèves majeurs qui n'étaient pas inscrits au cours l'année précédente ne pourront plus se réinscrire en 3^e ou 4^e secondaire et devront intégrer l'enseignement de promotion sociale ou suivre une formation en entreprise⁴.

¹ Burgaff E., *Des mesures d'économie dans l'enseignement officiel*, site Internet du journal Le Soir, publié le 8 novembre 2024, consulté en juin 2025,

<https://www.lesoir.be/634667/article/2024-11-08/des-mesures-deconomie-dans-lenseignement-officiel>

² Mawet F., *Les élèves de milieux défavorisés doivent être orientés le plus tôt possible vers les filières techniques ou professionnelles*, site Internet de l'association ChanGements pour l'Égalité (CGE), pages Thématiques, consulté en juin 2025,

<https://changement-egalite.be/les-eleves-de-milieux-defavorises-doivent-etre-orientes-le-plus-tot-possible-vers-les-filiere-techniques-ou-professionnelles/>

³ Sirlereau M. et Quach T.D., *Enseignement : les élèves en 7e technique de qualification vont être réorientés vers l'enseignement pour adultes, avec quelles conséquences ?*, site Internet de la RTBF actus, mis en ligne le 24 avril 2025, consulté en juin 2025,

<https://www.rtbf.be/article/enseignement-les-eleves-en-7e-technique-de-qualification-vont-etre-reorientes-vers-l-enseignement-pour-adultes-avec-quelles-consequences-11537325>

⁴ *Ibidem*

Ces deux mesures reposent sur une logique néolibérale d' « optimisation » des parcours : autrement dit, les jeunes n'ont pas de temps « à perdre ». L'école est orientée vers l'employabilité immédiate. On consacre l'idée que l'école ne doit pas permettre les trajectoires plus longues ou irrégulières. Ceux qui ratent sortent du cadre⁵.

En quoi est-ce un problème ?

Ces décisions sont problématiques. En supprimant l'accès à ces années de spécialisation et en excluant des élèves majeures, ces réformes forcent les élèves à se tourner vers l'enseignement de promotion sociale, renommé ..., ou l'IFAPME, sans prévoir d'accompagnement spécifique alors que ces élèves sont déjà fragilisés. Elles vont également accentuer la précarité de ces jeunes en les privant d'un cadre éducatif structurant. L'enseignement qualifiant joue un rôle clé dans l'intégration professionnelle, et une réduction des moyens risque d'aggraver les inégalités déjà présentes⁶.

Cela pose la question du suivi de ces jeunes en rupture scolaire. Cette mesure risque de conduire à une augmentation du nombre de jeunes en errance. En effet, sans solutions éducatives adaptées à leur parcours, en l'absence de dispositif clair d'accompagnement, cette réforme pourrait avoir des effets contre-productifs faisant disparaître des radars des jeunes déjà vulnérables⁷.

Pour la FAPEO, un soutien renforcé aux jeunes en échec ou en décrochage serait une mesure réellement efficace pour lutter contre les inégalités alors que ces mesures d'exclusion les entérinent⁸.

Bâtiments et infrastructures

Un désinvestissement chronique

Une autre mesure controversée est la réduction des fonds structurels destinés aux investissements dans les infrastructures scolaires. Avec 17 millions d'euros en moins chaque année, l'entretien des bâtiments va être fortement impacté. Les infrastructures scolaires, souvent déjà vétustes, vont voir leur état se dégrader encore davantage.

Pour la ministre, l'école serait-elle désormais à ce point vue comme un lieu purement fonctionnel d'apprentissage et non comme un lieu de vie au point que cette restriction traduirait un désintérêt pour les conditions matérielles et symboliques de l'éducation ? L'espace scolaire serait alors réduit à son efficacité pédagogique « mesurable ».

En quoi est-ce un enjeu ?

Il ne se passe pas une semaine sur le terrain sans que des parents nous rapportent des problèmes de chauffage, de ventilation et d'isolation. Cette réduction des investissements va donc détériorer encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants. Or, des études⁹ montrent que des infrastructures en mauvais état ont un impact direct sur la qualité d'apprentissage, du climat scolaire et par là sur la réussite des élèves. Une politique éducative soucieuse de la qualité de l'enseignement ne peut faire abstraction de cet enjeu.

⁵ Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*, site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025,

<https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>

⁶ *Ibidem*

⁷ *Ibidem*

⁸ FAPEO, *Memorandum Fapeo 2024*, publié le 16 février 2024 sur le site Internet de la FAPEO,

<https://www.fapeo.be/memorandum-fapeo-2024/>

⁹ De Staercke F., *Bien vivre à l'école : une affaire de climat !*, site Internet de la FAPEO, mise en ligne le 15 juin 2020, consultée en juin 2025,

<https://www.fapeo.be/analyse-climat-scolaire/>

L'école est un endroit où les enfants passent la majorité de leur journée. Elle doit être pensée comme espace de bien-être, d'accueil et d'épanouissement. Moins d'investissements, c'est moins de dignité pour les enfants qui y passent leurs journées¹⁰.

Gratuité scolaire

Moins de contrôles

En matière de gratuité scolaire, la ministre a gelé la gratuité des fournitures scolaires et a mis fin aux contrôles sur les frais demandés aux parents. Cela signifie que les élèves de 3^e primaire qui bénéficiaient jusque-là de la prise en charge de leurs fournitures par les écoles devront les payer à partir de la rentrée 2025¹¹.

Ce qui coince ?

La suppression des contrôles du respect de la législation traduit une volonté de désengagement public au profit d'une autonomie locale sans garde-fous, plaçant la charge financière sur les familles.

Cette décision pourrait entraîner une hausse de 100 € en moyenne sur la facture de rentrée des parents. Cette mesure va creuser davantage les inégalités entre les familles et compromettre le principe de gratuité de l'enseignement obligatoire. De plus, en supprimant les contrôles sur les frais illégaux demandés par certaines écoles, cette réforme risque d'accentuer les disparités entre établissements. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les familles issues de milieux modestes subissent déjà une pression financière importante¹².

Tronc Commun

Une mise en pause

Le 8 février dernier, la ministre Valérie Glatigny annonçait sa volonté de « mettre en pause » le déploiement du tronc commun au-delà de la 2^e secondaire. Cette annonce rompt avec le calendrier prévu du Pacte pour un enseignement d'excellence, qui organise un parcours commun polytechnique pour tous les élèves de la 1^{ère} primaire à la 3^e secondaire, soit jusqu'à 15 ans¹³.

Concrètement, cela signifie que le tronc commun s'arrêterait après la 2^e secondaire, laissant place à une réorganisation anticipée de l'orientation dès la 3^e. Une telle décision entraînerait une reconfiguration urgente des programmes déjà en place en 1^{ère} et 2^e secondaires, ce qui mettrait les équipes éducatives sous pression, en pleine transition¹⁴.

Cette mise en pause arrive alors même que plus de 400.000 élèves sont déjà engagés dans ce nouveau cadre. Les élèves actuellement en 5^e primaire sont les premiers à avoir été formés dans cette logique, avec de nouveaux programmes, de nouvelles grilles horaires, et une approche différente de l'évaluation. Interrompre le processus maintenant revient à casser leur parcours en plein vol.

¹⁰ *Ibidem*

¹¹ Gevers M., *56 000 élèves et leurs familles risquent de perdre la gratuité scolaire l'an prochain !*, site Internet de La Ligue des Familles, mis en ligne le 21 février 2025, consulté en juin 2025, <https://liguedesfamilles.be/article/56-000-eleves-risquent-de-perdre-la-gratuite-scolaire>

¹² *Ibidem*

¹³ Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*, site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025, <https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>

¹⁴ *Ibidem*

Lors de la mise au vert du Pacte d'excellence mi-mai, trois pistes ont été évoquées par la ministre dont la création d'une 3e secondaire polytechnique dans un tronc commun redéfini et un recentrage des référentiels sur les apprentissages jugés essentiels¹⁵. Cette rencontre, à laquelle les syndicats socialistes et chrétiens n'ont pas participé, visait à faire le point sur la mise en œuvre du Pacte, dix ans après son lancement.

Pourquoi est-ce problématique ?

Cette mise en pause n'est pas anodine : elle remet en cause un projet éducatif qui visait justement à répondre aux échecs du système actuel. Le tronc commun avait été conçu pour lutter contre la relégation précoce et la reproduction des inégalités scolaires. En offrant à tous les élèves un même socle d'apprentissages polytechnique jusqu'à 15 ans, il visait à garantir à chacun un choix de filière fondé sur l'expérience, pas sur l'échec.

Avant cela, l'école orientait les élèves fragilisés dès qu'une difficulté apparaissait. Un élève en difficulté en math ? On le redirigeait rapidement vers une filière avec moins de math. Cette logique de réduction des exigences pour certains élèves aboutissait à une école à deux vitesses : une filière générale valorisée, des filières qualifiantes reléguées¹⁶.

Le tronc commun propose une autre voie : différencier les pratiques pédagogiques sans différencier les parcours, renforcer l'accompagnement, offrir plus de temps aux élèves en difficulté. En somme, mettre l'égalité des chances au cœur du projet scolaire. Revenir sur ce modèle, c'est relancer la machine à trier, à exclure, à sélectionner trop tôt. C'est envoyer un message clair : l'école ne s'adaptera pas aux élèves, ce sont les élèves qui devront suivre ou sortir.

Enfin, cette décision a été prise sans réelle concertation des acteurs du pacte. Elle traduit un glissement vers une gouvernance autoritaire, qui tourne le dos aux dix années de dialogue, d'évaluation collective et de co-construction du Pacte¹⁷.

Examen CLE

Une nouvelle évaluation externe commune

Une nouvelle évaluation, nommée CLÉ (Calculer, Lire, Écrire), sera mise en place afin d'évaluer les compétences des élèves en fin de 3^e primaire¹⁸. Ce test, qui se déroulera au début de la 4^e primaire, donnera lieu à un rapport individuel transmis aux parents par l'administration via les enseignants.

Qu'est ce qui nous chiffonne ?

Nous redoutons que cette évaluation externe n'entraîne une pression supplémentaire sur les élèves et les enseignants, sans pour autant garantir un véritable accompagnement pédagogique. Par ailleurs, la manière dont les résultats seront communiqués aux parents soulève des interrogations : ne risquent-ils pas de stigmatiser les élèves en difficulté plutôt que de leur apporter un soutien adapté ?

¹⁵ BELGA et LE SOIR, *Pacte d'excellence : les conclusions tirées par Glatigny après sa mise au vert*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 17 mai 2025, consulté le 3 juillet 2025, <https://www.lesoir.be/676052/article/2025-05-17/pacte-dexcellence-les-conclusions-tirees-par-glatigny-apres-sa-mise-au-vert>

¹⁶ *Ibidem*

¹⁷ *Ibidem*

¹⁸ Hutin C., *Un « mini-CEB » en 3^e primaire dès l'année scolaire 2025-2026*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 21 octobre 2024, consulté en juin 2025, <https://www.lesoir.be/630857/article/2024-10-21/un-mini-ceb-en-3e-primaire-des-lannee-scolaire-2025-2026#:~:text=D%C3%A8s%20l'ann%C3%A9e%20scolaire%202025%2D2026%2C%20le%20gouvernement%20entend,%C3%A9crire%20%2BB%2C%20sera%20non%20certificative.>

D'autant plus qu'aucune mesure spécifique n'a été prévue pour assurer une remédiation aux enfants rencontrant des difficultés¹⁹. Nous aurions souhaité des pratiques formatives, centrées sur le progrès de l'élève plutôt que des évaluations stressantes et stigmatisantes²⁰.

Décrochage scolaire

En augmentation constante

Un autre sujet d'inquiétude concerne le suivi du décrochage scolaire. Alors que le nombre d'élèves en situation de décrochage est passé de 24.525 à 61.252 entre l'année 2018-2019 et 2023-2024, la mise en place du dispositif de suivi des élèves en risque de décrochage est reportée d'un an. De plus, sa mise en application commencera par l'enseignement primaire plutôt que secondaire²¹.

Quel est le souci ?

La ministre continue dans une logique qui repousse les urgences sociales sous prétexte de surcharge de travail des pouvoirs organisateurs et des directions d'écoles. Cela reflète un manque d'attention aux signaux faibles du terrain. En effet, le décrochage est principalement un phénomène touchant l'enseignement secondaire où les signaux sont alarmants. Reporter la mise en place de ce dispositif revient à négliger une urgence éducative majeure et à abandonner de nombreux élèves sans suivi.

Il est essentiel que l'élève soit remis au centre des problématiques qui concernent sa santé mentale²².

Recours

Reports de la mise en place des chambre inter-réseaux

La mise en place des chambres de recours inter-réseaux pour les exclusions définitives est également reportée²³.

Ce sont des instances de recours mises en place en Fédération Wallonie-Bruxelles pour permettre aux parents et aux élèves de contester une exclusion définitive prononcée par un établissement scolaire.

Lorsqu'un élève est exclu définitivement d'un établissement d'enseignement fondamental ou secondaire, cela entraîne des conséquences importantes sur son parcours scolaire. Pour garantir les droits des élèves et des familles, un recours est possible auprès d'une chambre de recours inter-réseaux.

¹⁹ Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?* site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025,

<https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>

²⁰ FAPEO, *Memorandum Fapeo 2024*, publié le 16 février 2024 sur le site Internet de la FAPEO,

<https://www.fapeo.be/memorandum-fapeo-2024/>

²¹ FAPEO, *Les chiffres du décrochage scolaire explosent. Et la réponse ? Mise à l'amende et peines de prison !?*, site Internet de la FAPEO, mis en ligne le 22 novembre 2024,

<https://www.fapeo.be/le-decrochage-scolaire-explose-communique-de-presse/>

²² *Ibidem*

²³ Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*, site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025,

<https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>

En quoi est-ce que cela pose question ?

Ce report signifie que les élèves et leurs parents n'auront toujours pas accès à un traitement plus équitable en cas d'exclusion scolaire. Ce report va maintenir les inégalités de traitement entre élèves sans véritable possibilité de recours pour les familles concernées²⁴.

Calendrier scolaire

Un énième changement du rythme scolaire

Pour finir, la ministre prévoit de modifier le calendrier scolaire pour aligner une semaine de vacances entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone et la Communauté flamande dès 2026²⁵. Nous regrettons cette décision.

Qu'est-ce qui ne va pas ?

Cette modification va allonger certaines périodes de cours jusqu'à onze semaines, ce qui pourrait nuire à la concentration des élèves et réduire les bénéfices du décret actuel sur les rythmes scolaires. La réforme précédente avait été adoptée sur base d'études, d'analyses et d'avis d'experts (pédopsychiatres, pédagogues, etc.) et visait à mieux respecter les besoins des enfants. Modifier ce calendrier sans véritable concertation va annuler ces avancées qui ont fait l'objet de plus de trente années d'observations, de débats, de recommandations et de reports de législature en législature²⁶.

Toutefois, la ministre a récemment précisé qu'aucune modification des rythmes scolaires ne serait mise en œuvre pour l'année 2026-2027²⁷. Elle n'abandonne cependant pas sa volonté de trouver une solution permettant une semaine de congé commun entre les trois communautés au cours du deuxième semestre de l'année scolaire.

Ce changement donne aussi le sentiment d'un renoncement politique, d'un manque de volonté de convaincre les autres communautés des bénéfices, pour le plus grand nombre, de cette réforme pensée pour le bien-être des élèves et des enseignants. Les adaptations menées dans les écoles, dans les secteurs extra-scolaires, et dans les pratiques pédagogiques et d'évaluation, ont été significatives. Pourquoi est-ce à la Fédération Wallonie-Bruxelles de se plier à la volonté des autres communautés, au lieu de défendre activement une politique éducative fondée sur des données scientifiques et des objectifs de santé et d'équité ?

²⁴ *Ibidem*

²⁵ Burgraff E., *Comment Valérie Glatigny veut réformer les rythmes scolaires*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 11 avril 2025, consulté en juin 2025,

<https://www.lesoir.be/668324/article/2025-04-11/comment-valerie-glatigny-veut-reformer-les-rythmes-scolaires>

²⁶ FAPEO, *Memorandum Fapeo 2024*, publié le 16 février 2024 sur le site Internet de la FAPEO,

<https://www.fapeo.be/memorandum-fapeo-2024/>

²⁷ Parlement de la FWB, *Commission de l'Éducation du 16/06/25*, chaîne Youtube du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, diffusée le 16 juin 2025, consultée le 3 juillet 2025,

<https://www.youtube.com/watch?v=amfi9Tx2SDI>

On vous avait promis de vous tenir au courant lors de la sortie de notre mémorandum

Où en est-on ?

À la lumière de ces mesures successives et des signaux idéologiques qu'elles envoient, une chose devient claire : le cap éducatif initialement défini par le Pacte pour un enseignement d'excellence est en train d'être méthodiquement détricoté. En l'espace d'un an, ce sont plus de dix ans de concertation, de diagnostics partagés, de réformes construites avec les acteurs de terrain, dont les parents, qui sont mis en pause, contournés ou inversés.

Le tronc commun, pierre angulaire du Pacte, pensé comme un outil de lutte contre la relégation sociale et scolaire, est menacé de démantèlement progressif. L'augmentation du seuil du CEB, l'introduction de nouveaux tests certificatifs comme le CLÉ, le retour d'une volonté d'orientation précoce, tout cela traduit un retour insidieux à un modèle élitiste de tri et de relégation, que le Pacte cherchait précisément à dépasser.

Ce n'est pas une école de « l'excellence » qu'on construit, c'est une école de l'exclusion. Une école qui sélectionne plus tôt, qui laisse pour compte les élèves en difficultés, qui coupe certains parcours atypiques au nom de l'« efficacité ». Une école qui allège ses responsabilités au lieu de les assumer pleinement. Une école qui parle d'autorité, mais reste aveugle aux réalités du terrain : la pénurie, le mal-être des élèves, le décrochage croissant, les inégalités qui explosent.

La culture de la concertation, socle du Pacte, est-elle aussi mise à mal. Les décisions récentes ont été prises sans dialogue réel avec les représentants des parents, des élèves ou des personnels. Les différentes manœuvres tentées récemment cachent mal une gouvernance plus verticale, moins démocratique. Le discours se veut rassurant, mais les actes montrent une fermeture à la pluralité des vécus scolaires²⁸.

Et on va vers quoi ?

On va vers un système qui oublie que l'école est un levier d'émancipation, vers une école qui redevient un outil de reproduction sociale, avec des filières de relégation, des murs entre enfants favorisés et défavorisés. On va vers une école où le décrochage devient une fatalité gérée par des chiffres, où le soutien est privatisé, où le droit à l'éducation se mue en un parcours du combattant. En bref, il nous semble que depuis la nouvelle législature, nous avons opéré un demi-tour et que nous fonçons à toute vitesse dans le sens contraire à l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence.

²⁸ Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*, site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025, <https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>

Bibliographie

- BELGA et LE SOIR, *Pacte d'excellence : les conclusions tirées par Glatigny après sa mise au vert*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 17 mai 2025, consulté le 3 juillet 2025, <https://www.lesoir.be/676052/article/2025-05-17/pacte-dexcellence-les-conclusions-tirees-par-glatigny-apres-sa-mise-au-vert>
- Burgraff E., *Comment Valérie Glatigny veut réformer les rythmes scolaires*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 11 avril 2025, consulté en juin 2025, <https://www.lesoir.be/668324/article/2025-04-11/comment-valerie-glatigny-veut-reformer-les-rythmes-scolaires>
- Burgaff E., *Des mesures d'économie dans l'enseignement officiel*, site Internet du journal Le Soir, publié le 8 novembre 2024, consulté en juin 2025, <https://www.lesoir.be/634667/article/2024-11-08/des-mesures-deconomie-dans-lenseignement-officiel>
- De Staercke F., *Bien vivre à l'école : une affaire de climat !*, site Internet de la FAPEO, mise en ligne le 15 juin 2020, consultée en juin 2025, <https://www.fapeo.be/analyse-climat-scolaire/>
- FAPEO, *Les chiffres du décrochage scolaire explosent. Et la réponse ? Mise à l'amende et peines de prison !?*, site Internet de la FAPEO, mis en ligne le 22 novembre 2024, <https://www.fapeo.be/le-decrochage-scolaire-explose-communique-de-presse/>
- FAPEO, *Memorandum Fapeo 2024*, publié le 16 février 2024 sur le site Internet de la FAPEO, <https://www.fapeo.be/memorandum-fapeo-2024/>
- Gevers M., *56 000 élèves et leurs familles risquent de perdre la gratuité scolaire l'an prochain !*, site Internet de La Ligue des Familles, mis en ligne le 21 février 2025, consulté en juin 2025, <https://liguedesfamilles.be/article/56-000-eleves-risquent-de-perdre-la-gratuite-scolaire>
- Hutin C., *Un « mini-CEB » en 3^e primaire dès l'année scolaire 2025-2026*, site Internet du journal Le Soir, mis en ligne le 21 octobre 2024, consulté en juin 2025, <https://www.lesoir.be/630857/article/2024-10-21/un-mini-ceb-en-3e-primaire-des-lannee-scolaire-2025-2026#:~:text=D%C3%A8s%20l'ann%C3%A9e%20scolaire%202025%2D2026%2C%20le%20gouvernement%20entend,%C3%A9crire%20%C2%BB%2C%20sera%20non%20certificative>
- Lacroix J. et De Thier V., *Concertation : faut-il entendre l'avis des élèves et de leurs parents ?*, site Internet de la revue Politique, mis en ligne le 5 mai 2025, consulté en juin 2025, <https://www.revuepolitique.be/concertation-faut-il-entendre-lavis-des-eleves-et-de-leurs-parents/>
- Mawet F., *Les élèves de milieux défavorisés doivent être orientés le plus tôt possible vers les filières techniques ou professionnelles*, site Internet de l'association ChanGements pour l'Égalité (CGE), pages Thématiques, consulté en juin 2025, <https://changement-egalite.be/les-eleves-de-milieus-defavorises-doivent-etre-orientes-le-plus-tot-possible-vers-les-filieres-techniques-ou-professionnelles/>
- Sirlereau M. et Quach T.D., *Enseignement : les élèves en 7^e technique de qualification vont être réorientés vers l'enseignement pour adultes, avec quelles conséquences ?*, site Internet de la RTBF actus, mis en ligne le 24 avril 2025, consulté en juin 2025, <https://www.rtb.be/article/enseignement-les-eleves-en-7e-technique-de-qualification-vont-etre-reorientes-vers-l-enseignement-pour-adultes-avec-quelles-consequences-11537325>

Copyright © 2025 FAPEO, Tous droits réservés.

Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Rue de Bourgogne 48, 1190 Bruxelles

Tel. : 02 527 25 75 E-mail : secretariat@fapeo.be

N° d'entreprise : 0 409 564 781 – RMP Bruxelles

IBAN : BE48 2100 2838 9427 – BIC : GEBABEBB

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

FAPEO

Fédération des Parents et des Associations
de Parents de l'Enseignement Officiel

 **Culture**

 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES